Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2016) **Heft:** 2107

**Artikel:** Développement durable: le visage de Janus de la Suisse : longtemps

précurseur, notre pays est désormais en retard : l'accord de Paris doit

permettre un sursaut

Autor: Longet, René

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1023352

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.07.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### L'UDC n'a toujours pas endossé son habit gouvernemental

Lors de la session extraordinaire consacrée aux réfugiés en Europe, l'UDC a proposé d'instaurer un contrôle systématique aux frontières, sans même se soucier du fait qu'elles sont traversées chaque jour par 750'000 personnes et 350'000 véhicules.

Mais lorsque les Verts ont suggéré de renforcer l'aide sur place aux réfugiés de Syrie et le soutien aux pays européens les plus concernés (Italie, Grèce), l'UDC a dit non. Comme elle a dit non à une motion prônant la formation

des personnes ayant le statut de réfugiés – donc pas les requérants d'asile – en vue de leur permettre une meilleure intégration sur le marché du travail, tout en dénonçant par ailleurs le grand nombre de réfugiés au bénéfice de l'aide sociale.

On l'a compris. Il faut empêcher les migrants de la guerre d'entrer chez nous, mais ne rien faire pour éviter qu'ils quittent leur région d'origine. Et pour celles et ceux qui ont eu la chance d'entrer en Suisse, pas d'effort de formation mais gare aux profiteurs de l'aide sociale. Il est vain bien sûr de chercher une quelconque logique à cette gesticulation qui n'a d'autre

but que d'alimenter les craintes provoquées par les mouvements migratoires actuels.

L'UDC se montre par contre beaucoup plus compréhensive pour les riches potentats dont les biens ont trouvé refuge chez nous. Ses élus ont rejeté la loi sur le blocage et la restitution des avoirs illicites des personnes politiquement exposées à l'étranger, tout comme ils se sont opposés à l'échange de renseignements en matière fiscale et à l'assistance administrative fiscale.

Il est des priorités qui dévoilent crûment le sens des valeurs défendues.

### Développement durable: le visage de Janus de la Suisse

Longtemps précurseur, notre pays est désormais en retard. L'Accord de Paris doit permettre un sursaut

René Longet - 26 décembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28703

Deux accords prometteurs sont venus éclaircir le ciel plutôt plombé de la fin de l'année 2015: le 27 septembre, l'adoption par l'Assemblée générale de l'Onu de 17 Objectifs de développement durable (ODD), succédant dès le début de l'an prochain aux huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD); le 12 décembre, l'adoption de l'Accord de Paris par la 21e Conférence des Etats parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

#### (Cop21).

Deux documents qui ont ceci de commun de fonctionner par la fixation d'objectifs et d'en déléguer la responsabilité aux Etats.

Leurs dynamiques de suivi et de contrôle sont, pour les ODD - largement comme pour les OMD - un *monitoring* serré, accessible au public, et, pour l'Accord de Paris, une mise en commun et une révision régulière à la hausse des engagements nationaux.

Sachant toutefois que la consolidation des contributions actuellement annoncées par les Etats nous conduisent vers un réchauffement de la température moyenne de 2,7°C, alors que l'Accord exige de contenir «l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels» (art. 2, al. 1, lettre a).

L'Accord de Paris, en particulier, est un véritable traité multilatéral: il va maintenant être ouvert à la signature de tous les Etats et entrera en vigueur (vers 2020, pense-t-on) lorsqu'au moins 55 Etats représentant 55% de la population l'auront ratifié.

Ces textes n'ont de valeur normative que pour autant que les Etats aient la volonté de s'y tenir; quelles que soient les formulations et exigences, c'est toutefois le sort de presque tous les documents de droit international (les sanctions en cas de non-respect d'engagements souscrits sont rares et limitées essentiellement à certains accords économiques). Ils concrétisent des contenus décidés voici de nombreuses années déjà: pour les ODD, la définition du développement durable entérinée par l'Onu en 1987, pour le climat, l'objectif retenu en 1992 dans la Convention sur les changements climatiques (entrée en vigueur en 1993) «de stabiliser [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique» (art. 2).

# Climat: la «génération perdue»

En réalité, pour le climat, nous étions avertis depuis plus de 35 ans. C'est en effet en 1979 que se tint sous l'égide de l'Onu la première conférence mondiale sur le sujet. Depuis, l'action nécessaire a été systématiquement freinée par un climatoscepticisme très marginal dans le monde

scientifique, mais puissamment soutenu par le *lobby* des énergies fossiles. Nos descendants pourront bien accuser de crime contre l'humanité ceux qui ont sciemment pesé sur le frein, alors que notre atmosphère était encore bien moins chargée en CO<sub>2</sub> anthropique que maintenant et la prévention à portée de main.

La Suisse a toujours été active sur ces enjeux. La communauté scientifique s'est mobilisée rapidement, et aujourd'hui des entités comme Pro Clim rassemblent, sous l'égide de l'Académie des sciences naturelles, les chercheurs participant aux travaux internationaux et nationaux. En 1992 au Sommet de la Terre, lors de la signature de la Convention, la Suisse n'a fait état d'aucune réserve. Plus tard, la loi sur le CO2 a relativement bien passé la rampe du Parlement et traduit notre engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005. A juste titre, une partie des efforts peuvent se faire dans les pays du Sud ou de l'Est, à travers divers mécanismes: peu importe à l'atmosphère d'où le CO2 est émis; ses effets se feront sentir de manière globale également.

Mais l'ambiance a changé. Peu à peu, le débat politique suisse a été gagné par une radicalisation des positions d'au moins deux formations politiques: le PLR misant sur une prétendue autorégulation des marchés et sur le moins d'Etat – d'un Etat qu'il avait

contribué à construire; l'UDC créant ses succès populaires sur une posture isolationniste d'autant plus absurde qu'un franc sur deux est gagné dans la relation avec l'étranger.

Ces tendances convergent dans une grande méfiance vis-à-vis de tout ce qui ressemble de près ou de loin à de l'écologie ou à du développement durable. Pas ou si peu de reconnaissance de la nécessité absolue d'intégrer les externalités. Pas ou si peu de reconnaissance qu'il y a un vrai problème de finitude des ressources terrestres et qu'il faut boucler les boucles de la matière. Une grande réticence à modifier les références du système énergétique suisse, toujours dépendant, 30 ans après l'adoption d'un article constitutionnel sur l'énergie, à 78% d'énergies non renouvelables.

Si bien que les positions prises par la Suisse dans les négociations internationales sont aujourd'hui peu à peu en décalage avec le front interne. Il est révélateur que l'UE présentait son programme pour une économie circulaire au moment même où le Parlement suisse renonçait définitivement au contre-projet à l'initiative populaire sur l'économie verte!

## Les faux défenseurs de l'économie

Depuis 30 ans également, tous les analystes honnêtes admettent que, par franc investi, les économies d'énergie et les énergies renouvelables créent plus d'emplois, des emplois peu délocalisables de surcroît, que les habitudes héritées de l'insouciance des «Trente Glorieuses». Tous, sauf Economiesuisse, qui tout en invoquant constamment l'innovation, se complaît dans le rôle de la grande pleureuse accrochée aux basques des moins innovants.

Qu'on en juge. Le 10 décembre 2012, l'organisation prétend que «la Stratégie énergétique 2050 menace la sécurité de l'approvisionnement». Trois ans plus tard à propos de l'initiative précitée dont le contre-projet vient d'être refusé suite à son lobbying

assidu, <u>elle proclame</u> que *«le diktat vert menace la prospérité et la qualité de vie»…* Pathétique!

L'Accord de Paris vient ici redonner de la légitimité et de la force à la transition énergétique, ajoutant à l'exigence de la sortie du nucléaire celle de la sortie du fossile. Et en conséquence de l'Accord adopté à Paris, le Conseil fédéral propose une réduction des émissions nationales de gaz à effet de serre de 30% d'ici 2030.

Ce n'est pas la mer à boire. Pourtant on nous dit que ce n'est pas possible... Alors que l'administration fédérale présente de nombreux exemples d'entreprises capables de relever ce genre de défi et bien plus, on nous ressort les vieilles sornettes qui, en 30 ans, ont fait que, si nous croyons encore être les meilleurs en matière énergétique et environnementale, nous ne le sommes plus.

Le court-termisme rend aveugle et met en péril notre rencontre avec les besoins – et les marchés – de demain. En lui donnant la force de l'évidence, l'Accord de Paris permettra paradoxalement de dépolitiser l'enjeu climatique.

## Agir ne suffit pas toujours

Réflexion en hommage à Laurent Rebeaud, figure des Verts et chanteur de spirituals

Jean-Yves Pidoux - 04 janvier 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28722

«Esclaves, ne maudissons pas la vie!» C'est à cette énigmatique phrase de Rimbaud, figurant à la fin d'Une saison en enfer, que me font penser la vie et les engagements de Laurent Rebeaud, tragiquement décédé.

L'injonction semble venir de ces asservis qui, parlant collectivement à la première personne, s'encouragent à ne pas sombrer dans le nihilisme, la destruction ou l'autodestruction.

Entamer une réflexion en

reprenant le motif de l'esclavage est justifié par l'engagement musical de Laurent Rebeaud. Les chants et la musique qui l'ont passionné sont ceux des esclaves noirs aux Etats-Unis et de leurs descendants afro-américains.

Frederick Douglass, esclave affranchi devenu une grande figure de la politique américaine au 19e siècle, décrit dans ses mémoires la musique de ses frères, qui le remplit d'une «indicible tristesse». Ce faisant, il met en évidence la manière dont la libération peut être revendiquée, mais aussi

obscurcie, depuis la situation d'asservissement dans laquelle se trouvent les esclaves. Alors que les maîtres escomptaient que les esclaves se résignent à l'horreur de l'ici-bas, se repentent de leurs péchés et ne chantent la liberté que comme une consolation réservée à la vie après la mort, les chants étaient bel et bien aussi un appel à la liberté en ce bas monde.

#### Les chants des esclaves

Mais l'appel des esclaves, lancé depuis cette vie maudite en laquelle consiste la condition